

BARRAGE de SIVENS :

**UN PROJET INUTILE IMPOSÉ
UN BARRAGE A LA DÉMOCRATIE
UN CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Nous ne pouvons pas laisser le Président du **Conseil Général du Tarn, Thierry Carcenac (PS) et la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne)** récidiver dans la politique du fait accompli pour le barrage de Sivens comme pour le barrage de Fourogue (près de Carmaux en 1998). Ils n'avaient pas respecté alors la décision de justice exigeant par deux fois l'arrêt des travaux. Depuis l'ouvrage est construit bien que le statut d'intérêt général et d'utilité publique lui ait été retiré et qu'il coûte cher aux contribuables depuis 17 ans.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Hier, un barrage construit en toute illégalité, en toute impunité, sans recours à la force publique.

Aujourd'hui, en utilisant la force publique, le Conseil Général du Tarn, soutenu par le Gouvernement, pratique délibérément la politique du passage en force et de la répression qui a conduit à la mort de Rémi Fraisse.

Pour bénéficier, avant la fin de l'année 2014, de fonds structurels européens -1,9M€- auquel cet ouvrage n'a pas droit, la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) et le Conseil Général ont ouvertement poursuivi l'exécution des travaux à tout prix, sans attendre la fin de la procédure des recours en justice.

SIVENS : LE REGNE DE L'ENTRE-SOI

Ce **projet jugé illégal** pour Mme Delphine Batho, ancienne ministre de l'Environnement a été rétabli par son successeur, M. Philippe Martin, ancien Président du Conseil Général du Gers (étrange coincidence ?...)

Il est soutenu par :

- M. Thierry Carcenac, président du Conseil Général du Tarn, qui délègue les travaux à la CACG et finance pour 1,5M€,
- M. Alain Cabot, vice-président du Conseil Général du Tarn et président de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, principal financeur 4,5 M€,
- M. Francis Daguzan, vice-président du même Conseil Général du Gers, chargé du dossier de l'eau et président de la CACG,
- Les syndicats agricoles FNSEA et Coordination Rurale.

LA CACG CUMULE TROIS CASQUETTES : elle est chargée des études, de la réalisation et de la gestion des ressources.

Ces conflits d'intérêts entre acteurs et décideurs attestent que ce sont les mêmes qui déterminent la politique de l'eau et qui votent les subventions nécessaires pour la mise en oeuvre des barrages. De l'argent public pour un montant total de 8,5 M€ bénéficiant à une trentaine d'utilisateurs irrigants. **Ce sont les mêmes élus qui choisissent de sacrifier une zone humide de 17 hectares et qui votent ensuite les subventions nécessaires au sein de l'Agence de l'Eau (4 M€).**

SIVENS : UN DÉNI DE DÉMOCRATIE

«Force doit rester à la loi» et «quand une décision est prise, on l'exécute» s'insurgent ces élus forts de la légitimité de leur mandat !

Mais quand ils bafouent la loi, lancent les forces de l'ordre contre les protestataires, quelles marges de manoeuvres laissent-ils aux citoyens ?

Combien faudra-t-il de Rémi Fraisse pour arrêter ces procédés mafieux d'appropriation du bien commun de l'eau au nom de l'intérêt général ?

SIVENS : UN ESPOIR DE RÉNOVATION DÉMOCRATIQUE

Ce projet et les études sur la gestion de l'eau auraient dû être préalablement débattus en toute transparence. Ils auraient dû faire l'objet de contre-expertises indépendantes déterminant l'utilité publique et les besoins de l'ensemble des citoyens.

L'élection ne doit pas être un blanc-seing ni une délégation de pouvoir aveugle pour les actes publics des élus. Ils doivent rester sous le contrôle de la société civile et de la justice, conformément au principe de souveraineté populaire.

Sivens est le symbole de cet enjeu politique : **redonner vie à notre démocratie et résister à ces choix de société contestables** comme le faisait avec conviction et pacifiquement Rémi Fraisse «*qui n'est pas mort pour des idées mais a été tué pour des idées*».

Présentation des principaux acteurs à l'origine du projet du barrage de Sivens

LeMonde.fr

Des acteurs locaux impliqués à tous les échelons

Francis DAGUZAN
Président de la CACG
Vice-président du Conseil
Général du Gers
Chargé du dossier de l'eau
Membre du comité
de bassin de l'agence
Adour-Garonne
et administrateur

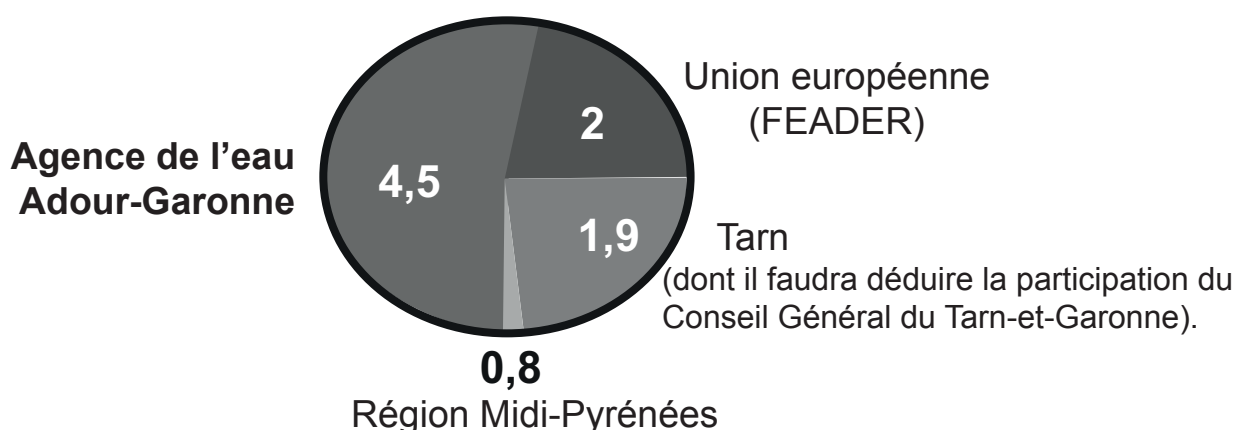


André CABOT

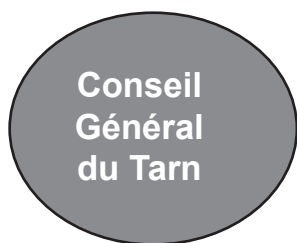
- Vice-président du
Conseil Général du Tarn
- Vice-Président de l'Agence
Adour-Garonne
- Vice-Président de la commission
des interventions de l'Agence de
l'Eau Adour Garonne
En charge du dossier du barrage
de Sivens pour le CG du Tarn.
- Administrateur de la CACG



Le financement : 8,44 millions d'euros engagés



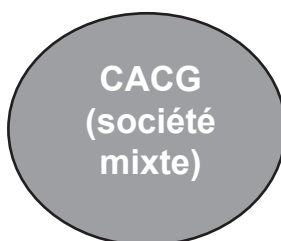
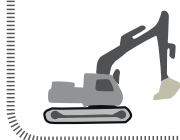
Les principaux acteurs institutionnels



Président :
Thierry Carcenac
(Sénateur PS)
Le département est
maître d'ouvrage.
Il délègue les travaux à la
CACG



Présidente :
Anne-Marie Levrault
L'agence finance en grande
partie le projet.



**La Compagnie d'Aménagement
des Coteaux de Gascogne (CACG)**
Elle est chargée du barrage. Elle a aussi
réalisé les études de faisabilité.